



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-3408>

Département(s) de publication : **972**

Annonce n° **25-3408**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Saint-Joseph

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21972224600010

Ville : Saint-joseph

Code postal : 97212

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 972

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://saintjoseph972.achatpublic.com>

Identifiant interne de la consultation : ACC/2025/05

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des affaires juridiques

Adresse mail du contact : Commande.publique@stjoseph972.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 0596576006

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Conditions de participation tels que mentionnées dans les documents de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Conditions de participation tels que mentionnées dans les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conditions de participation tels que mentionnées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 03/02/2025 à 15:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : L'acheteur est le pouvoir adjudicateur

Critères d'attribution : Prix 60%, valeur technique 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la réalisation des projets de la commune de Saint-Joseph

Code CPV principal - Descripteur principal : 71310000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation à pour objet la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Ville de Saint-Joseph dans le cadre des aménagements communaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Joseph

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée (H.T.) : 210000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Modalités essentielles de financement, de garanties et caution
Autres informations complémentaires : indiquées dans le règlement de laconsultation. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Fort-De-France12rue du Citronnier - plateau Fofa - cs 17103 97271 Schoelcher Cedex, tél : 05-96-71-66- 67, courriel:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr, télécopieur : 05-96-63-10-08 adresse internet:http://martinique.tribunaladministratif. fr .

Voies et délais d'introduction des recours : Référéprécontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja) et pouvantêtre exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 duCJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA. Recours pour excès depouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant êtreexercé dans les deux (2) mois Suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme maispas après la signature du contrat. Recours en contestation de la validité du contrat ouvert aux tiers etpouvant être exercé dans un délai de deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat estrendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/01/2025